

Zemmour négationniste : la dernière saloperie des collabos de l'antiracisme

écrit par Martine Chapouton | 11 décembre 2020



Depuis plus d'un an qu'Éric Zemmour est la vedette de l'émission "Face à l'Info", sur CNews, les collabos érucent. Alors qu'ils avaient depuis des années le monopole du discours politiquement correct, voilà un homme libre, par ailleurs bien plus cultivé et talentueux qu'eux, qui ose proférer des propos différents des leurs, quatre soirs par semaine. Et leur problème est que cela fonctionne remarquablement, puisque, grâce à cette émission, les taux d'écoute, entre 19 heures et 20 heures, sur CNews, sont passés de 80.000 à près d'un million en début de semaine, reléguant LCI et BFM loin derrière.

Les collabos de gauche, qu'ils soient politiques, syndicats de journalistes, associations, ont pourtant tout fait, avec les associations musulmanes, pour éviter cette catastrophe. Ils ont multiplié les pressions contre la chaîne de Vincent Bolloré, organisé, avec le CCIF, un rassemblement où fleurait

bon l'antisémitisme, ils ont fait pression sur les publicitaires, souvent avec succès, ils ont multiplié les pétitions dans la rédaction de CNews, orchestrées par des minables qui profitent pourtant de la progression de la chaîne. Rien n'y fait, les audiences progressent toujours, et chaque soir, Éric Zemmour fait de remarquables analyses sur les sujets d'actualité et demeure un homme dont la parole libre est de plus en plus appréciée des Français. Et comme Marc Menant se met à l'unisson, que Christine Kelly est une excellente présentatrice, et qu'Éric de Riedmatten et Dimitri Pavlenko complètent remarquablement le plateau, cela marche de mieux en mieux.

Alors, il leur reste ce que le cinéaste Gérard Boyadjian a appelé "Le djihad judiciaire", où d'ailleurs on voit Éric Zemmour quelques minutes, pour compléter leur sinistre besogne. Tous les soirs, des dizaines de commissaires politiques, payés par nos impôts, qu'ils soient à la Dilcrah, à la Licra, au Mrap, à la LDH, à SOS Racisme, à l'UEJF, au CCIF (qui bien que dissous est toujours en activité !) ou d'autres associations musulmanes, sont mobilisés pour écouter chaque mot d'Éric Zemmour, et vérifier s'il n'y a pas matière à lancer une campagne de signalement (donc de délation) au CSA), voire de déposer plainte.

Le but de toutes ces plaintes : multiplier les amendes contre Éric, voire le faire condamner, par accumulation, à des peines de prison, pour contraindre CNews, sous pression du CSA, à lui retirer son émission.

Avant de commencer les émissions sur CNews, en 2019, Éric avait participé à un colloque de la droite. Aussitôt, les cafards, comme Pierre Serne (dont la plainte contre Riposte Laïque, qui l'a qualifié d'islamo-fellateur, a été instruite) se sont déchaînés, et se sont vantés d'avoir déposé plainte contre le journaliste.

Il a ensuite suffi qu'Éric explique, dans une phrase, que les mineurs isolés ne sont ni des mineurs, ni isolés, et qu'ils provoquent l'augmentation de la délinquance en France, pour que toutes les associations dites antiracistes montent au créneau, soutenues par 24 présidents de départements socialauds. Il a commencé par dire qu'il y avait des assassins et des violeurs parmi eux, avant de préciser, dans une autre phrase, que bien sûr tous ne l'étaient pas. Mais les racketteurs et les censeurs en sont restés à la première phrase, et l'avalanche de plaintes est donc tombée.

Et hier, un 9 décembre, ceux qui se disent laïques, et qui expliquent qu'on est libres en France grâce à ce concept, ont récidivé. Plainte du parquet, de SOS Racisme, de l'UEJF, du Mrap et de la Licra (la LDH dormait ?) contre Éric, pour "négationnisme", rien de moins !

Le crime d'Éric Zemmour ? Avoir repris la thèse qu'il avait développée dans son livre "Le suicide français", qui lui avait valu l'opprobre sur tous les plateaux de télévision, de la part de ses confrères, qui n'évoquaient que ce chapitre ! Il suffit d'écouter la bonne élève Léa Salamé éructer contre son confrère, en essayant, avec l'ineffable Ruquier, de lui faire dire qu'il veut réhabiliter Vichy et Pétain...

Dans la continuité de ses positions, il était opposé à Bernard-Henri Lévy, lors d'une des premières émissions de la chaîne, où le philosophe avait été mal en point, dans ce débat, essayant de s'en sortir par nombre d'interruptions de son interlocuteur. Il se permet malgré tout de qualifier Éric de "négationniste", rien de moins, alors que le journaliste développe la thèse que le régime de Pétain a négocié avec les nazis pour préserver une majorité de Juifs français, sacrifiant les Juifs étrangers. « *Un jour, dans une autre émission, vous avez osé dire que Pétain avait sauvé les Juifs français. C'est une monstruosité, c'est du révisionnisme* ». Voilà les raccourcis de type totalitaire, dans un style très

stalinien, de Bernard-Henri Lévy.

<https://www.jeanmarcmorandini.com/article-405895-vives-tensions-hier-soir-entre-bernard-henri-levy-et-eric-zemmour-sur-le-plateau-de-cnews-ce-que-vous-dites-est-une-monstruosite-une-infamie-c-est-du-revisionnisme-video.html>

Bien évidemment, les cafards aux aguets ont compris que les propos du pseudo-philosophe étaient un message pour lancer une nouvelle étape du djihad judiciaire. Et donc, les éternels racketteurs de l'antiracisme et leurs avocats, bien connus de Riposte Laïque ou de Renaud Camus, comme Sabrina Goldman pour la Licra, ou la pathétique Noémie Madar, de l'UEJF, soutenus bien sûr par le parquet, donc par Dupond-Moretti, donc par le régime de plus en plus dictatorial de Macron, ont instruit un nouveau procès à Éric Zemmour. Pourtant, les propos du journaliste du Figaro sont fort clairs. Et, encore plus insupportable pour les collabos, selon son habitude, Zemmour ne se couche pas, ne demande pas pardon, mais assume ses propos. *« Je tiens à répéter ce que j'ai dit, les chiffres parlent d'eux-mêmes : en France, 40 % des Juifs étrangers qui ont été exterminés et 90 % des Juifs français qui ont survécu. J'admets que l'on puisse contester ce que je dis mais je ne vois pas en quoi ce que je dis conteste que des Juifs aient été exterminés par des Allemands ».*

Malgré cela, tels des perroquets, tous ces minables gémissent que ces paroles sont négationnistes, et qu'Éric Zemmour (qui est juif, rappelons-le, même s'il ne met jamais cette appartenance en avant) insulte la mémoire des disparus, et nie donc le fait que des Juifs français aient pu être exterminés par les nazis. *« Il s'en prend maintenant à la mémoire des morts... Il n'y a plus de limites. »* ose Sabrina Goldman. *« En substance, il affirme que Pétain a sauvé les Juifs français, cette phrase veut donc bien dire qu'aucun Juif n'a été déporté et en est mort. Par ces mots qui lui sont reprochés, ce sont 24.000 personnes qui sont encore une fois effacées »*, ose avec une rare mauvaise foi le parquet, qui réclame 10.000 euros

d'amende, payables en cent jours-amendes de 100 euros, procédure qui oblige le condamné en première instance à sortir l'argent, même s'il se pourvoit en appel.

https://www.liberation.fr/france/2020/12/10/apres-la-haine-raciale-zemmour-condamne-pour-negationnisme_1808248

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/petain-sauveur-de-juifs-francais-10-000-euros-d-amende-requis-contre-eric-zemmour-20201209?>

La question n'est même pas qu'on soit d'accord ou pas avec les propos d'Éric Zemmour. Le vrai scandale, impulsé par la loi Gayssot, dont Éric Zemmour est victime à son tour, est que des débats historiques puissent être tranchés par des juges, et pas par des historiens. Il est interdit à Éric Zemmour d'avoir une lecture personnelle d'une période bien plus compliquée historiquement qu'on veut bien le dire. Il lui est interdit de critiquer Paxton. Il lui est interdit de dire que 90 % des premiers résistants étaient de l'Action française, et que 90 % des premiers collabos venaient de la gauche. Il lui est interdit d'expliquer que le manichéisme n'aide pas à comprendre cette période, et à alimenter les nécessaires débats autour d'elle.

Rappelons que les racketteurs, toute honte bue, soutiennent les différentes initiatives contre la loi globale, au nom de la défense des libertés !

Éric Zemmour, avec l'accumulation des plaintes qui tombent contre lui, finira par subir, comme Christine Tasin, Renaud Camus, Alain Soral, Dieudonné ou Hervé Ryssen, des peines de prison, d'abord avec sursis, puis fermes.

Et comme Dupond-Moretti envisage de sortir du droit de la presse ce que les collabos appellent l'incitation à la haine, il peut s'attendre, comme tous les lanceurs d'alerte de la mouvance patriote, à des comparutions immédiates, comme s'il était une racaille ayant agressé gratuitement des passants.

Mais il n'est pas certain du tout que lui sera remis en liberté !



Et que Zemmour ne se croit pas protégé par sa carte de presse. Rappelons que ce sont ses confrères qui l'ont fait viré de LCI (Robert Ménard subit le même sort) et que beaucoup de journalistes rêvent de le priver de carte de presse.

Comme d'autre part, la notion de négationnisme, voire de crime contre l'humanité, risque de s'étendre à ceux qui contestent les thèses climatiques du Giec, ou ceux qui contestent la version officielle du covid, le pire est à craindre.

La France de Macron ressemble de plus en plus à celle de Staline, et Dupond-Moretti aurait été parfait dans le rôle de Beria. Espérons qu'Éric ne connaisse pas le sort de Soljenitsyne, ou pire encore celui de Trotski...

<https://ripostelaique.com/zemmour-negationniste-la-derniere-saloperie-des-collabos-de-lantiracisme.html>